**Relevé de discussions du Conseil de l’ED DSP
11 juillet 2024**

**Etaient présents :**

*Romain BENETEAU*, représentant des doctorants

*Odile DELFOUR-SAMAMA*, représentante pour le site de Nantes - CDMO

*Rozenn GUYONVARCH*, représentante des doctorants

*Joël HAUTEBERT*, Directeur-Adjoint de l’ED DSP pour le site d’Angers

*Franck HEAS*, représentant pour le site de Nantes – DCS

*Audrey LEBOIS*, représentante pour le site de Nantes - IRDP

Sylvie *LEBRETON-DERRIEN*, Directrice-Adjointe de l’ED DSP pour le site du Mans - Thémis

*Mylène LE ROUX*, Directrice de l’ED DSP

*Sylvie ROUSSEAU,* représentante pour le site de Nantes – gestionnaire

**Etaient excusés :**

*Emmanuel* *CHENEVAL*, personnalité extérieure

*Elise GUILLET*, représentante pour le site d’Angers – gestionnaire

*François HOURMANT*, représentant pour le site d’Angers - Centre Jean Bodin

**ORDRE DU JOUR**

1. Validation CR précédent conseil
2. Information sur le classement des candidats aux CD
3. Bilan de la Master-Class
4. Campagne CSI
5. Vie des sites
6. Questions diverses

***Début de la séance : 9h30***

1. Validation CR précédent conseil

Deux remarques ont été soulevées :

* Concernant la composition du comité de sélection pour le contrat doctoral du Mans, il n'y avait pas de membres de la direction de l'école doctorale dans le jury. Bien que cela ait été possible, ce n'était pas le cas.
* Mme Odile Delfour a précisé qu'elle avait informé via l’Evento qu'elle ne serait pas disponible le 6 juin en raison de la première manifestation pour l’ANR. Elle demande à être ajoutée parmi les membres excusés.

**Adopté à l’unanimité**

1. Information sur le classement des candidats aux CD

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne le classement des candidats aux contrats doctoraux sur les trois sites : Angers, Le Mans, et Nantes.

**Site du Mans :** Pour la première campagne de contrat doctoral sous la direction adjointe de Sylvie Lebreton-Derrien, deux très bons candidats ont été évalués. Le jury a choisi Clément Beucher pour le contrat doctoral en tenant compte de l'alternance entre le droit public et le droit privé. Clément Beucher effectuera sa thèse sous la direction de Richard Marty et Philippe Dupichot sur le thème du droit des sûretés. Mylène Le Roux précise que les candidats non retenus pourront se représenter l'année prochaine s'ils sont inscrits depuis moins d'un an en thèse.

**Site d'Angers :** Romain Degorgue, issu d'un Master 2 en droit public à Angers, a obtenu le contrat doctoral. Il effectuera sa thèse sous la direction d'Alina Miron sur le thème de la juridiction d'État. Deux candidats avaient postulé sur des sujets différents, et la priorité a été donnée à la thèse en droit public en raison de l'équilibre entre les sections étant donné que les deux candidats étaient de qualité équivalente.

**Site de Nantes :** Cinq contrats doctoraux devaient être attribués, dont un pour l'IRDP et quatre pour DCS. Sur les dix candidats auditionnés, trois n'ont pas été classés pour diverses raisons, quatre ont été classés en liste principale, et trois autres en liste complémentaire.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Liste complémentaire**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Porteur de sujet** | **Sujet** | **Nom du Candidat** | **Prénom du Candidat** |
| CARVALHO Thérence  | Pensée juridique et enseignement du droit au XIXe siècle (France-Allemagne) | **COMMEREUC** | **Nicolas** |
| VAN LANG Agathe | Aspects nouveaux de la responsabilité en droit de l'environnement | **TOUTAIN** | **Camille** |
| LECLERC Arnauld |  L’intégration européenne par la régulation. L’opportunité de l’innovation technologique et financière | **FIOLEAU** | **Héloise** |
| KERBOURC'H Jean-Yves | Les politiques de partage du travail - Entre relations collectives et relations individuelles de travail | **OLLIVIER** | **Arsène** |

 |  |  |  |  |
| Ces candidats se sont distingués par la passion démontrée lors de la présentation de leurs projets de recherche, un critère déterminant, complémentaire à leurs dossiers académiques solides.Les trois autres candidats ont réalisé une bonne audition, c’est pourquoi ils ont été classés sur liste complémentaire.Les trois candidats non classés comprenaient un candidat en histoire du droit, dont l’encadrant Grégoire Bigot n’avait pas proposé de sujet pour la campagne 2024, et deux autres candidats pour l’IRDP qui n'ont pas été retenus.Pour éviter de perdre le contrat doctoral alloué à l’IRDP, le jury a proposé de l’attribuer à un candidat sur liste complémentaire avec un co-directeur membre de l’IRDP.L’IRDP a exprimé le souhait d'organiser une deuxième campagne, car, d’après les responsables master 2, le calendrier actuel ne prend pas en compte les soutenances tardives. Mylène Le Roux précise que la soutenance et le mémoire ne sont pas des éléments déterminants pour candidater au contrat doctoral même si c’est préférable. Dans les autres laboratoires, les responsables veillent à ce que les candidats aient soutenu avant les auditions. Toutefois, il semble difficile de modifier le calendrier des soutenances de Master 2 pour l’IRDP. |  |  |  |  |

1. Bilan de la Master-Class

La Master-Class, qui s'est tenue les 12 et 13 juin 2024, a été évaluée à l'aide d'un questionnaire complété par la plupart des doctorants participants. Sur les 34 doctorants présents, 24 ont répondu au questionnaire. Il est à noter que tous les étudiants bretons ont répondu, contrairement aux ligériens.

Pour rappel, cette Master-Class est organisée tous les deux ans par l'école doctorale. Depuis la séparation avec l'école doctorale de Bretagne, il a été décidé de continuer à l'organiser ensemble, mais en alternance.

### *La Master-Class a-t-elle été à la hauteur de vos attentes ?*

* Oui, complètement : 16
* Oui, plutôt : 8

### *Le format proposé sur 2 journées vous a-t-il paru pertinent et adapté ?*

* Oui, complètement : 18
* Oui, plutôt : 6

Certains doctorants aimeraient une durée de trois jours. Malheureusement la mobilisation du personnel et les contraintes budgétaires ne nous le permettent pas.

### *La répartition des activités vous a-t-elle paru adaptée ?*

* Oui, complétement : 18
* Oui, plutôt : 6

### *Êtes-vous satisfait de l'organisation (en amont) et de l'accueil sur place ?*

* Oui, complétement : 15
* Oui, plutôt : 8
* Non, pas vraiment : 1

***Concernant l’hébergement, qu’avez-vous pensé de la structure d’accueil ?***

* Très bien 3
* Plutôt bien 10
* Plutôt pas bien 8
* Pas bien du tout 3

***Qu’avez-vous le plus apprécié lors de cet événement ?***

En résumé, les participants ont particulièrement apprécié les premières conférences du matin du premier jour, les panels des doctorants, ainsi que les échanges entre doctorants et intervenants, principalement des enseignants-chercheurs.

Le petit concert de jazz pendant le cocktail dînatoire a également été très bien reçu.

***Qu’avez-vous le moins apprécié lors de cet événement ?***

Les conditions d'hébergement ont été les plus critiquées, en particulier la formule des chambres-dortoir de six personnes. Bien que cette solution soit due à des contraintes budgétaires, elle n’est pas idéale et a contribué à un incident regrettable.

Le cours de yoga programmé à 8 heures a également reçu des commentaires négatifs, étant jugé trop matinal pour attirer un grand nombre de participants. Seulement deux doctorantes y ont assisté.

Odile Delfour a souhaité revenir sur un événement qu’elle qualifie de très grave, un doctorant de l’IRDP ayant uriné en pleine nuit sur les affaires d’autres doctorants du dortoir, dont un du CDMO. Elle met en cause la réaction de l’ED qui aurait dû selon elle informer le CDMO de cet événement. L’équipe de direction estime que la réaction qui a été la sienne lorsqu’elle a eu connaissance de l’incident était approprié : la victime a été longuement entendue et l’auteur des faits également. Il regrette profondément son comportement dû à une consommation excessive d’alcool, mais a dit ne pas s’en souvenir. Le caractère involontaire de cet acte, les regrets exprimés qui ont paru sincères et les excuses présentées à l’ensemble des protagonistes ont conduit la direction de l’ED à ne pas externalisé cet incident au-delà de l’ED.

1. Campagne CSI

À ce jour, il y a 44 CSI complets, comprenant l'orateur d'avancement et le compte rendu, qui ont été déposés sur Améthis. Cependant, il en manque encore 71.

De plus, très peu de demandes de réinscription ont été soumises sur Améthis.

Pour une communication plus efficace, les gestionnaires de laboratoire relanceront leurs doctorants en leur précisant que le dépôt du rapport d'avancement et du compte rendu constitue la première étape, mais qu'il est crucial de ne pas oublier la deuxième étape, à savoir la réinscription.

1. Vie des sites

Sylvie Lebreton-Derrien propose Hélène Raspail comme représentante pour le laboratoire Thémis du Mans. Ce nom sera soumis au vote au prochain conseil. Par la suite, si cette personne ne peut être présente, elle pourra donner une procuration mais ne pourra pas se faire représenter par une autre personne du laboratoire.

Concernant le remplacement de Jonathan Proust, personnalité extérieure, il est précisé qu'il ne doit pas obligatoirement être docteur. Jusqu’à présent, les trois membres extérieurs l’étaient, car ils étaient plus à l’écoute des questions relatives au doctorat, mais cela n’est pas une obligation réglementaire. Le nom de cette personne sera adressé par mail avant le prochain conseil pour qu’elle puisse être validée.

Selon l'article 4.1 du règlement intérieur : « Chaque membre du conseil est nommé pour la durée de l’accréditation. Son mandat peut être renouvelé une fois et il quitte le conseil lorsqu'il perd la qualité au titre de laquelle il siège. »

Le prochain colloque des jeunes chercheurs du Mans aura lieu le 25 octobre. Pour obtenir une aide, il faudra effectuer une demande lors de la prochaine campagne de mobilité (mobilité sortante internationale, mobilité sortante nationale et initiatives des doctorants) qui se tiendra courant octobre.

1. Questions diverses

Cette année, la date du concours de qualification à la maîtrise de conférences est fixée au 22 novembre. À cette date, il n'est pas certain que les candidats doivent avoir soutenu leur thèse. Plusieurs interprétations existent sur ce sujet, car un arrêté prévoit que les candidats peuvent déposer les pièces nécessaires et, par la suite, soumettre la soutenance et la thèse. Cependant, selon les prévisions du ministère, il semble que les dates de candidature et de dépôt de la soutenance et de la thèse devront coïncider. Fixer cette date au 22 novembre est extrêmement tôt car de nombreuses soutenances sont prévues en décembre.

*Suite au conseil, nous avons appris que le calendrier de qualification a été modifié après intervention de la CP CNU. La date est repoussée au 10 janvier.*

Mylène Le Roux annonce son départ de la direction de l'école doctorale. Elle va se présenter à la direction du département de droit public, poste qui est devenu vacant suite à la nomination de Frédéric Allaire en tant que doyen de la faculté de droit et science politique.

C’est la vice-présidente déléguée aux affaires doctorales, Corinne Miral, qui va lancer un appel à candidatures. À ce jour, nous avons connaissance de deux candidatures.

***Fin de la séance : 12h15***